

ENTRETIENS

- 6** Jean Rottner
« S'il n'y a pas de fierté territoriale, la cohabitation opère moins bien »
Patrice Vergriete
« Cohabiter rime avec le sentiment d'un destin commun »

9 ABSTRACT (EN)

PLÉNIÈRES

RECONSTRUIRE
LE VIVRE-ENSEMBLE

- 11** OUVERTURE
Un grand « ensemble »
- 12** HAPPENING
L'étalement urbain
sur le banc des accusés

TABLES RONDES

- 16** Faire la ville :
ensemble, c'est tout !
- 18** Les futurs énergétiques
d'un avenir commun durable
- 19** Intégrer le vivant
dans la production urbaine
- 21** L'interterritorialité, un prérequis
pour une cohabitation apaisée
- 23** Comment adapter
nos lieux de vie ?
- 25** Comment construire
le vivre-ensemble pour tous ?
- 27** GRAND TÉMOIN
Anne Muxel
La confiance,
condition du vivre-ensemble

29 ABSTRACT (EN)



Circus (1978), Karel Appel (1921-2006), Lieu d'art et action contemporaine (Dunkerque)
Photo: Christophe Candellier
© Karel Appel Foundation/ADAGP, Paris, 2022.

ATELIERS

DES PROPOSITIONS
POUR MIEUX COHABITER

- 31** Réinventer des espaces à partager
Par Camille Lominé
et Zoé Chaloin
- 33** Le vélo, sur la voie
d'une ville apaisée
Par Guillaume Arsac,
Catherine Pilon, Dominique Riou
et Olivier Schampion
- 35** Humains et numérique, des liens
pour lutter contre la précarité
Par Rodolphe Casso, Mélina
Gaboreau et Olivier Mandon
- 37** Quelles coopérations pour bâtir
des territoires en réseau ?
Par Mathilde Ballenghien,
Didier Decoupigny, Hélène
Grandclaoudon, Carole Bogaert,
Vincent Froger, Émeline Chollet
et Christophe Molin
- 39** Plaidoyer pour des services
publics transfrontaliers
Par Thibault Devillard
et Marc Trinqué
- 41** Raconte-moi un fleuve
Par François Cougoule,
Antonio Gonzalez-Alvarez
et Léna Neuville
- 43** Des pistes pour bien accueillir
le vivant
Par Marc Barra, Gwendoline
Grandin et Murielle Baudin
- 45** Pour une meilleure symbiose
entre l'homme et la nature
Par Jean-François Vereecke,
Sandrine Deveycx, Kristina
Martinsh, Anne-Laure Taing,
Céline Lejeune, Christophe
Leikine et Marianne Malez
- 47** Quand l'urbanisme devient
favorable à la santé
Par Célia Colombier,
Muriel Adam, Teodora Nikolova
et Ariane Rozo

- 49** Préparons ensemble
le monde zéro-carbone
Par Fabien Aubry, Rozenn Ferrec
et Romain Siegfried

- 51** Un jardin sinon rien !
Par Cécile Velasco
et Alexandra Guison

- 53** De la cité politique
à la « ville service numérisée »
Par Laurent Couture, Clémentine
Yvrel et Axel Le Bolzer

- 55** Voisins et solidaires,
loin des idées reçues !
Par Victor Rainaldi

- 57** Comment éviter la solitude
du télétravailleur ?
Par Julien Meyrignac

59 ABSTRACT (EN)

VISITES

- 60** Rendez-vous à Dunkerque
Par l'agence d'urbanisme
Flandre-Dunkerque (Agur)

TERRITOIRES

COHABITER, UNE
URGENCE SOCIALE

- 65** Entretiens flashes avec :
Thierry Albertini (Audat),
Francis Vercamer (Adulm),
Catherine Barthelet (Audab),
Françoise Schaetzel (Adeus),
Sonia de La Provôté (Aucame)
- 68** Les défis des ministres,
Jacqueline Gourault
et Emmanuelle Wargon,
lancés aux agences d'urbanisme
- 70** Décarboner les territoires,
mode d'emploi
- 72** Quel récit des politiques
d'aménagement
à travers les Rencontres ?

74 ABSTRACT (EN)

75 REMERCIEMENTS

INTERVIEWS

- 6** Jean Rottner
"Without territorial pride,
cohabitation is less successful."
Patrice Vergriete
"The feeling of shared destiny"

9 ABSTRACT (EN)

PLENARIES

REBUILDING
TOGETHERNESS

- 11** OPENING
A great "ensemble"

- 12** HAPPENING
Urban spread on trial

ROUND TABLES

- 16** Making the city:
together and that's all!
- 18** Energetic perspectives
for a shared sustainable future
- 19** Including the living to urban
production
- 21** Inter-territoriality, a pre-condition
for peaceful cohabitation
- 23** How to adapt our ways of life?
- 25** How to build togetherness for all?

- 27** GRAND TÉMOIN
Anne Muxel
Building trust,
a condition for togetherness

29 ABSTRACT (EN)

WORKSHOPS

SOME SUGGESTIONS
TO COHABIT BETTER

- 31** Reinventing spaces we can share
By Camille Lominé
et Zoé Chaloin
- 33** Biking, on the way
to peaceful cities
By Guillaume Arsac,
Catherine Pilon, Dominique Riou
et Olivier Schampion
- 35** Human beings and the digital
world, connected to fight precarity
By Rodolphe Casso, Mélina
Gaboreau et Olivier Mandon
- 37** What kind of cooperation
do we need to develop territories
in network?
By Mathilde Ballenghien,
Didier Decoupigny, Hélène
Grandclaoudon, Carole Bogaert,
Vincent Froger, Émeline Chollet
et Christophe Molin
- 39** Advocating for cross-border
public services
By Thibault Devillard
et Marc Trinqué
- 41** Tell me a river
By François Cougoule,
Antonio Gonzalez-Alvarez
et Léna Neuville
- 43** Some ideas to host the living
properly
By Marc Barra, Gwendoline
Grandin et Murielle Baudin
- 45** For a better symbiosis between
humans and nature
By Jean-François Vereecke,
Sandrine Deveycx, Kristina
Martinsh, Anne-Laure Taing,
Céline Lejeune, Christophe
Leikine et Marianne Malez
- 47** When urban planning starts
serving health
By Célia Colombier,
Muriel Adam, Teodora Nikolova
et Ariane Rozo

- 49** Making a carbon-free world
together
By Fabien Aubry, Rozenn Ferrec
et Romain Siegfried

- 51** A garden or nothing!
By Cécile Velasco
et Alexandra Guison

- 53** From the political city
to the "digital service city"
By Laurent Couture, Clémentine
Yvrel et Axel Le Bolzer

- 55** To be neighbors and united,
away from stereotypes!
By Victor Rainaldi

- 57** How to prevent remote workers
from loneliness?
By Julien Meyrignac

59 ABSTRACT (EN)

VISITS

- 60** Meeting in Dunkirk
By the Flandre-Dunkerke urban
planning agency (Agur)

TERRITORIES

COHABITING:
A SOCIAL EMERGENCY

- 65** Flash interviews with:
Thierry Albertini (Audat),
Francis Vercamer (Adulm),
Catherine Barthelet (Audab),
Françoise Schaetzel (Adeus),
Sonia de La Provôté (Aucame)
- 68** Challenges set to urban
planning agencies by Ministers
Jacqueline Gourault
and Emmanuelle Wargon
- 70** Decarbonising the territories,
instructions for use
- 72** What narratives does
this Congress build for urban
development policies?

74 ABSTRACT (EN)

75 ACKNOWLEDGEMENTS



Jean ROTTNER
Photo : Christophe Candellier

ENTRETIENS

« S'il n'y a pas de **fierté territoriale**, la cohabitation opère moins bien »

Jean Rottner, président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau), président de la Région Grand Est.

Le thème de cette 42^e Rencontre était « Co-habitions ! », sous la forme d'une injonction. Quelles sont selon vous les conditions d'une cohabitation territoriale épanouie ?

Jean ROTTNER : Le procès de l'étalement urbain organisé lors de cette rencontre illustre bien les regards extérieurs, critiques, que l'on jette sur la cohabitation et l'étalement urbain. Les témoignages ne sont pas du tout les mêmes en fonction de ceux qui observent ces lieux et de ceux qui y vivent. Le terme « cohabiter » me paraît important dans la mesure où il invite à se confronter, à évoluer et à produire ensemble des mondes qui fonctionnent en parallèle. Selon moi, dans « co-habiter », le tiret est de trop ; il est là en forme de provocation. En effet, la cohabitation questionne la manière de développer et de faire progresser notre bien commun, en prenant aussi en considération les erreurs du passé. Lorsqu'on est élu, il faut savoir les assumer et ne pas les reproduire, en tenant compte des aspects réglementaires qui ont été évoqués, que ce soit sur la consommation foncière ou l'artificialisation des sols. C'est la difficulté politique de l'époque, sachant qu'il faut aussi tenir compte, à un moment donné, d'une certaine pression sociale. Le terme « cohabiter » se traduit donc en insufflant une volonté sociale à un projet politique, pour porter une vision urbaine et architecturale pérenne qui inclue les notions de bien-être, de bien-vivre et de fierté d'appartenance au territoire.

Ce sentiment d'appartenance, évoqué pendant la rencontre, est-il indispensable à la cohabitation ?

J. R. : Il n'est pas présent partout avec la même intensité. À Dunkerque, par exemple, il est très fort grâce à cette fameuse

fierté d'être du Nord. Mais développe-t-on ce sentiment d'appartenance lorsque l'on vit dans une « cité-dortoir » de banlieue parisienne ? Peut-être pas au même niveau ni avec les mêmes sentiments. Le sentiment auquel je fais référence est celui du terroir, lorsqu'on ouvre ses volets le matin et que l'on a quelque chose à contempler. Derrière cela, on retrouve les productions de services, la qualité de vie et, encore une fois, la notion de bien commun. S'il n'y a pas de fierté territoriale, la cohabitation opère moins bien. Celui qui ne se sent ni bien, ni fier, et qui ne jette pas un regard positif sur son territoire, ne va pas forcément participer à la vie sociale du quartier. C'est ce que nous cherchons à développer aussi en tant qu'élu : l'attractivité d'un territoire par le lien.

La cohabitation avec le vivant a été longuement abordée et les débats ont exposé des points de vue parfois très différents, voire divergents. Qu'en pensez-vous ?

J. R. : C'est mon débat du quotidien. Le rapport avec le vivant peut concerner, par exemple, la biodiversité dans le monde agricole, ou encore la consommation d'un massif montagneux. Il y a, alors, des choix à faire : faut-il donner la priorité au tourisme ? à la biodiversité ? à l'activité économique ? C'est aussi le débat sur le ZAN (zéro artificialisation nette)... Les agences d'urbanisme sont là pour défricher, déceler les signaux faibles et les transmettre aux élus afin de les aider à prendre les bonnes décisions. S'il y a encore beaucoup de débats, c'est parce qu'il n'y a pas de solutions unanimes. Les études sur la faune et la flore réalisées avant chaque projet, les contestations, le débat démocratique et citoyen... Tout cela est sain. Le débat

doit être un lieu de confrontation, mais pas d'opposition. Il doit générer du progrès pour la ville dans les choix urbains et agricoles. C'est la responsabilité sociale et environnementale de l'urbanisme de l'animer.

La notion de cohabitation implique sans doute de nouvelles hiérarchies des arbitrages pour le développement territorial et urbain. En tant qu'élu local, pensez-vous que cela constitue un nouveau paradigme ?

J. R. : La question que pose ce nouveau paradigme est : « Vit-on cela comme une contrainte ou comme une chance ? » Avec les contrats de relance écologiques et économiques signés avec l'État et les départements, il n'y a pas une intercommunalité qui ne soit pas revenue sur les difficultés d'appréhender la consommation foncière, la manière d'implanter les entreprises, l'accompagnement qu'elles vont pouvoir produire... Ce sont des questions essentielles, mais il y a une forme d'impréparation des responsables politiques. Encore une fois, les agences d'urbanisme sont pourvoyeuses de solutions. Cela ne veut pas dire qu'on met fin au développement économique ou à l'extension de certaines zones recherchées par un public souhaitant s'installer sur certains territoires, mais qu'il faut le faire de manière différente et intelligente. Nous sommes dans la pédagogie, car ces questions sont extrêmement complexes. Le défi est de travailler encore mieux ensemble face aux impératifs climatiques, agricoles, de biodiversité, qui sont majeurs. Et le rôle de l'État est de faire confiance, d'être bienveillant vis-à-vis des collectivités. C'est ce que réclament les élus. Nous sommes dans la même équipe de France. L'État fixe un cadre réglementaire, mais il y a une nécessité à laisser une forme

de différenciation. C'est aussi cela la cohabitation : accepter qu'on ne fasse pas la même chose sur tous les territoires. C'est du bon sens.

En 2020, la 41^e édition à Brest expérimentait une formule hybride, en présentiel et en distanciel. La 42^e Rencontre a renouvelé ce principe, tout en permettant à plus de 200 participants de se retrouver physiquement à Dunkerque, renouant avec une convivialité qui avait manqué à tous. En êtes-vous heureux ?

J. R. : C'est une double source de satisfaction. D'une part, recevoir jusqu'à 250 personnes physiquement, en fonction des moments, d'autre part, que le numérique permette de toucher beaucoup plus de personnes qu'avant. Il ne s'agit pas que de trois jours de rencontres, mais du travail de toute une année pour le réseau d'agences. Après l'épisode de Brest, qui était uniquement en distanciel, la formule mixte a été satisfaisante. Pour la Fnau, qui a pris en charge l'organisation de cette rencontre, cela impliquait la mise en place d'un site web, d'une application sur smartphone pour nous rejoindre, ou encore la possibilité de revoir les 14 ateliers en *streaming*. Ces nouveautés montrent la capacité des agences d'urbanisme à s'adapter au monde qui bouge, qui se transforme. Par ailleurs, elles nous font réfléchir à de nouvelles formes de diffusion et d'animation. La conversation à quatre sur un canapé nous semble un peu dépassée, il faut donc tenter d'expliquer de manière différente. À nos agences de s'adapter tout au long de l'année pour intéresser les élus, le grand public, nos partenaires, en posant les vraies questions et en cultivant l'envie de surprendre. ■ Propos recueillis par **Rodolphe Casso**

« Cohabiter rime avec le **sentiment d'un destin commun** »

Patrice Vergriete, président délégué de la Fnau, maire de Dunkerque, président de la communauté urbaine de Dunkerque.

En tant que maire de la ville hôte de cette 42^e Rencontre, quel bilan faites-vous de la manifestation ?

Patrice VERGRIETE : Le premier point du bilan est lié à la convivialité. La précédente édition, à Brest, avait dû se tenir en 100 % distanciel. Or les agences d'urbanisme sont une grande famille ; cette rencontre avait donc des airs de retrouvailles, avec la présence de beaucoup d'élus. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu accueillir à Dunkerque cette manifestation. Il était question au départ qu'elle se tienne à Paris, mais c'eût été un peu dommage de ne pas se retrouver en province. D'autant plus que les visites de site sont toujours un moment important, pour les élus et les techniciens, qui rentrent ensuite chez eux pleins d'idées. Montrer un territoire nourrit la créativité et l'innovation.

Que signifie « co-habiter » à Dunkerque ?

P. V. : C'est avant tout le vivre-ensemble, le respect au quotidien pour les gens qui vivent à nos côtés. Et c'est même, selon moi,

la responsabilité la plus importante d'un maire. À Dunkerque, cohabiter rime avec le sentiment d'un destin commun pour tous ceux qui vivent près de nous, dans notre ville, dans notre quartier. Nous avons d'ailleurs insisté pour pouvoir organiser une fête des voisins au mois de septembre – celle du mois de juin ayant été annulée. Le lien social de la proximité au quotidien, c'est l'aire de jeu, le projet de quartier, les actions de coproduction démocratique des projets. Mais il existe aussi un lien social à une échelle plus large, qui ne s'établit pas seulement avec les voisins mais avec ceux qui habitent dans une entité plus vaste, à l'échelle de la ville, voire de l'agglomération. Cette échelle est aussi très importante à nos yeux. Pour cela, le récit et l'imaginaire représentent de précieux outils. Cette notion renvoie aussi au droit à la mobilité. Quand nous avons instauré le bus gratuit à Dunkerque, un tiers des nouveaux voyages concernait des déplacements qui ne se faisaient pas auparavant. Cela représente donc du lien social en plus, avec notamment



Patrice VERGRIETE
Photo : Christophe Candellier

des jeunes qui se retrouvent davantage en centre-ville, ainsi une augmentation de la pratique de la marche. Enfin, cette idée du lien social à échelle large s'appuie également sur les grands événements et sur le sport de haut niveau, qui permettent de construire un récit à l'échelle d'une ville.

Pendant la rencontre, vous avez plusieurs fois évoqué la question du « sentiment d'appartenance ». Le carnaval de Dunkerque en est la parfaite illustration. Mais après l'annulation des éditions 2021 et 2022, craignez-vous que le lien s'étiolle ? Que faire pour maintenir la cohésion ?

P. V. : Il est évident que la crise sanitaire a étiolé le lien social, aussi bien chez les jeunes que chez les plus âgés. Certaines personnes se sont enfermées chez elles et n'arrivent plus à en ressortir. Le carnaval est, en effet, l'évènement le plus emblématique du lien social à grande échelle, ici, à Dunkerque. Son annulation en 2021 a été globalement comprise et respectée par les habitants. [Depuis cet entretien, où les évènements étaient tenus pour annulés jusqu'au 15 février, avec un espoir de reprendre le carnaval après cette date, la préfecture n'a finalement pas donné son aval face aux chiffres encore trop hauts du Covid, NDLR].

Mais rappelons qu'il y avait beaucoup de monde au Bain des Givrés, le 1^{er} janvier 2022, qui est un prélude au carnaval, alors qu'il n'y avait personne à l'édition 2021 – nous étions alors sous couvre-feu. Nous sentons que la population n'a plus envie de sacrifier ce plaisir de partager des émotions collectivement. Les gens ne peuvent pas rester isolés trop longtemps : nous sommes des animaux sociaux et c'est l'ADN du territoire dunkerquois.

Au sujet de l'hospitalité proverbiale des gens du Nord, il y a la question dramatique des migrants dans la région, qui implique également une cohabitation. Comment envisagez-vous l'accueil des personnes venant de l'extérieur de votre territoire ?

P. V. : Nous partageons en effet le même espace avec des gens de passage. Ils ne sont pas forcément réfugiés ou demandeurs d'asile car beaucoup ont pour objectif de se rendre en Angleterre. Ce n'est donc pas une migration de destination, mais de flux. Mon rôle de maire est de faire en sorte que les populations se respectent. Il y a parfois, comme ailleurs, des difficultés, des incompréhensions, des faits de délinquance de part et d'autre – ce n'est pas la société des *Bisounours* –, mais

globalement, nous arrivons à cohabiter. Cependant, si nous avions affaire à une migration de destination, nous pourrions commencer à travailler sur une cohabitation plus longue, qui passe notamment par l'apprentissage de la langue française. Or, dans notre cas, la cohabitation est éphémère.

Lors de la rencontre, l'étalement urbain s'est retrouvé sur le banc des accusés. Quelle est la position de la communauté urbaine de Dunkerque sur cette épineuse question de société ?

P. V. : L'un des points intéressants soulevés dans ce débat concerne la désociabilisation dont on a accusé l'étalement urbain. Elle n'est, en réalité, pas tant créée par la forme urbaine que par l'éloignement des fonctions qui y sont attachées. Dans des zones périurbaines exclusivement occupées par l'habitat, il n'y a pas assez d'accès à ce qui crée du lien social. Même s'il existe une forme de sociabilité avec le voisinage, ce qui est très bien, celle-ci a du mal à générer du lien à une échelle plus large. La mono-fonctionnalité constitue donc une faiblesse, surtout lorsqu'un lotissement est trop éloigné pour être connecté à un réseau de transport.

Ce facteur frappe d'autant plus ceux qui n'ont pas accès à la mobilité automobile, comme les jeunes ou les personnes âgées. Alors l'éloignement devient l'isolement. Par ailleurs, il y a aussi les injonctions contradictoires que l'on constate depuis quarante ans. Je veux bien que l'on critique le périurbain, mais tous les systèmes de financement ont favorisé jusqu'à présent l'étalement. Nous étions jusque-là heureux de pouvoir donner des retraites à nos agriculteurs par la valorisation foncière de leurs terres transformées en logements, tout comme les ménages venus s'installer en périphérie à la faveur d'une taxe foncière plus avantageuse. On peut donc pousser aujourd'hui des cris d'orfraie, mais il faut bien admettre que le système a encouragé le périurbain depuis quarante ans. Il ne s'est pas fabriqué tout seul.

La question ne porte pas tant sur la fin du périurbain demain mais plutôt sur ce qu'on peut en faire aujourd'hui. Comment réussir à faire de ces zones pavillonnaires des lieux qui retrouvent du lien social à une échelle plus large que celui du « barbecue » ? Grâce au numérique, il y a de nouveaux outils de mobilité à exploiter. Et il y a aussi des événements à recréer... Dans tous les cas, il nous faut trouver des solutions pour ne pas laisser ces territoires-là dans l'éloignement et l'isolement.

■ Propos recueillis par **Rodolphe Casso** et **Julien Meyrignac**

ABSTRACT

“Without territorial pride, cohabitation is less successful”

Three years after the 39th Congress centered around design and innovation, Dunkirk opened up its doors again to welcome and host this 42nd edition, of which the theme, “Let’s cohabit!”, rung like an injunction. Cohabitation went around from round tables to workshops, but it didn’t avoid being tried first, on the topic of urban spread.

For FNAU President **Jean Rottner**, this trial “shows quite well the external looks and criticisms that we throw on the cohabitation and urban spread processes, with testimonies that vary widely between those who live in a place and those who study it. The word “cohabit” [...] invites us to connect and confront worlds that usually split us apart, worlds that work in parallel, so that these worlds can change, can co-produce [...] Ultimately this has to do with developing and pushing forward the common good, whatever that good is, encompassing mistakes from the past.” The President of the Great East region recalls that “the ‘cohabitation process’ implies to allow for a social will to be associated to a political project, to enable a long-lasting urban and architectural vision, enable most of all people’s well-being and enhance their sense of pride to belong to a territory. [...] This is also what we, as elected representatives, try to foster: a territory’s attractiveness through social cohesion.”

During these days of event, the idea of cohabiting with the living was discussed at length and debates highlighted very diverse point of views on the priorities that should be set. “This is a healthy process, Jean Rottner observes. Debates should be places for confrontation, not opposition. They should generate progress for the city in terms of urban and agricultural decisions. Urban planners have the social and environmental responsibility to facilitate such debates.”

In fact, regarding these new arbitration hierarchies of territorial and urban development, “urban planning agencies can provide solutions related to regulations”, Jean Rottner highlights. He adds: “The challenge is to work even more closely together to face the major climate, farming and biodiversity emergencies. This is what elected representatives are asking for. We’re all in the same French team. This is also what cohabiting is about: to accept that we do not do the same things in the same way on all territories. This is common sense.”

Lastly, with this latest edition of the Congress experimenting again with the hybrid format tested out in Brest already in 2020, more than 200 participants were able to gather physically in Dunkirk and Jean Rottner concludes: “this shows the capacity of urban planning agencies to adapt to a changing and transforming world.”

THE FEELING OF SHARED DESTINY

Same satisfaction for **Patrice Vergriete**, Mayor of Dunkirk, the city where the event took place, who talks about these “reunions” as some that allow “a territory to show itself” while feeding “creativity and innovation.” He adds: “In Dunkirk,

cohabiting is synonym with the feeling of sharing a destiny with those who live close to us, in our city, in our neighborhood [...] But social cohesion also happens at a greater scale, that of a shared destiny, not just with a neighbour, also with those who live in bigger entities, in the same city, the same agglomeration. This scale is also very important to us. To implement it, we use stories, imaginaries, everything we can share. This also relates to the right to mobility. When we set up free bus rides in Dunkirk, a third of new commutes that happened were commutes that didn’t happen before [...] This idea of social cohesion at a bigger scale relies also on events and on high level sports, which feed a city’s storytelling.”

Social cohesion was however deeply damaged by the health crisis, as Patrice Vergriete remarks, namely through the cancelling of the 2021 and 2022 Carnival editions: “Some people have lived locked inside their homes and do not manage to come out anymore. COVID obviously impacted social cohesion negatively. Carnival is the event that represents social cohesion the most, here, in Dunkirk. [...] We can feel that the population doesn’t want to sacrifice the collective pleasure to share emotions anymore. People cannot remain isolated for too long. We are social animals, and this is also in the DNA of the territory of Dunkirk.” People from the North’s famous hospitality is also in the city’s DNA, which is now faced with welcoming migrants: “My role as Mayor is to make sure that all populations respect each other [...] The complex thing is that, if we were dealing with destination migrations, we could start working on a more long-lasting cohabitation, for instance through learning the French language; but in our case, this cohabitation is only temporary.”

Lastly, on the topic of urban spread, a tricky and burning societal question that opened up the event in the shape of a “trial-happening”, the President of Dunkirk’s Urban Community was heard as a “witness”: “In suburban areas made of housing exclusively, there isn’t enough access to what creates social cohesion. Even though some kind of sociability exists between neighbors, which is very good, we struggle to generate cohesion at a bigger scale. And this is where the issue lies: single functionality. Especially when a house lot is located too far away to be connected to public transport networks. This is even truer for those who don’t or can’t ride cars, like the youth or the elderlies. For them, distance becomes a synonym of isolation. On the other hand, we’ve also been observing contradictory injunctions over the past forty years. I’m okay with criticism against suburbs, but all funding systems provided until now actually fostered urban spread. We were quite happy to provide our farmers with retirement money through reevaluating of their lands and building houses on it. Some households also move to suburbs because land taxes there are cheaper.” And FNAU Delegate President to conclude: “Thanks to digital technologies, new mobility tools are available, and some events call to be recreated... We will have to find solutions to not give up on these territories and to not leave them to be distanced and isolated.” ■



PLÉNIÈRES

RECONSTRUIRE LE VIVRE-ENSEMBLE

Photo : Christophe Candellier

Un grand « ensemble »

Une 42^e Rencontre des agences d'urbanisme placée sous le signe de la convivialité retrouvée.

Après une 41^e édition des Rencontres de la Fnau, organisée par l'agence d'urbanisme de Brest-Bretagne mais contrainte par la pandémie de Covid-19 à se tenir en distanciel, l'édition 2021 a enfin pu se dérouler en présentiel à Dunkerque, du 1^{er} au 3 décembre 2021, à l'invitation de son maire, Patrice Vergriete. C'est donc sous le signe d'une convivialité retrouvée que les quelque 250 participants présents sur place (en plus de 700 participants en distanciel) ont pu assister aux plénières et aux tables rondes ayant pour thème « Co-habiter ! ». Une injonction dont le point d'exclamation souligne l'urgence – sinon l'obligation – de recréer non seulement du débat, mais surtout du lien, alors que la pandémie a nettement détérioré les rapports entre nos concitoyens soumis aux confinements, aux limites de déplacement, aux couvre-feux, aux protocoles sanitaires ou à la suppression temporaire de leurs loisirs. Cette convivialité retrouvée a pu se matérialiser dans plusieurs lieux emblématiques de Dunkerque, facilement desservis par un réseau de bus gratuit (qui, de l'avis de son maire, a nettement augmenté les déplacements et les rencontres en centre-ville), que ce soit la Halle aux sucres flambant neuve, le Kursaal – Palais des Congrès, posé au bord de la mer du Nord, ou le surprenant Lieu d'art et action contemporaine (Laac).

C'est dans cette atmosphère iodée et venteuse – tonifiante, donc – que la question de la cohabitation a été abordée sous de nombreux aspects, à commencer par celui du « vivre-ensemble », lors de la plénière du 2 décembre qui a évoqué aussi bien les liens qui nous relient que les motifs qui nous séparent. Le 3 décembre, pas moins de quatre tables rondes ont tenté de répondre à la question : « Comment co-habiter ? » Cette cohabitation passe tout d'abord par celle entre les humains et une nature qui doit retrouver sa place et ses droits dans la production urbaine, à l'heure où les actions pour l'environnement ne peuvent plus être différées et où le besoin de verdure et d'espace devient pressant pour des citoyens trop longtemps assignés à résidence. Le lien doit aussi se retisser entre les territoires eux-mêmes ; la coopération et l'interdépendance apparaissent, plus que jamais, un puissant levier à activer pour faciliter les échanges et les interactions humaines.

À une échelle plus restreinte, l'habitat doit opérer une mue dans sa conception même pour être davantage en adéquation

avec les aspirations de nos concitoyens ; la crise sanitaire n'a que trop révélé les inégalités criantes entre les bien et les mal lotis, au propre comme au figuré. Sans oublier le télétravail qui a explosé la frontière entre le chez-soi et le bureau, l'intime et le professionnel. Ces deux dernières années, nos « lieux de vie » n'ont jamais aussi bien porté leur nom. S'il peut être parfois considéré comme galvaudé, car tant usité dans les éléments de langage médiatiques et politiques, ce fameux « vivre-ensemble » reste pourtant un cap à suivre dans une société française reposant sur un pacte républicain qu'on redoute de voir s'effondrer. Le rapport entre les Français et leurs gouvernants a d'ailleurs été largement abordé lors de la table ronde « Comment construire le vivre-ensemble pour tous ? », avec un constat clair de défiance envers les politiques – particulièrement à l'échelle nationale. Cette question ne saurait rester sans réponse à l'heure de l'élection présidentielle.

OUVERTURE

Les politiques n'ont pas manqué de s'exprimer à Dunkerque, que ce soit à travers l'intervention d'Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, ou celle de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Toutes deux ont posé aux agences d'urbanisme les nouveaux défis à relever. Pour la première, la construction de logements et la sobriété foncière. Pour la seconde, la nécessité de sortir des périmètres institutionnels clos, d'une action en silos, et d'intensifier les capacités prospectives face à un monde qui se transforme à une vitesse inédite. La Fnau a d'ailleurs tenu à apporter, dans ce hors-série, des éléments de réponse aux questions soulevées par les ministres (*lire p. 68*).

Nous terminerons sur ce qui restera le grand moment de cette 42^e Rencontre de la Fnau : le procès de l'étalement urbain orchestré de main de maître par son équipe. À travers ce *happening* particulièrement bien mené (*lire p. 12*), la Fédération a montré avec brio sa capacité d'adaptation et d'innovation en réinventant les modalités du débat. L'expérience a permis des prises de parole d'une grande qualité et d'une grande sincérité, le tout empreint de didactisme ludique et – pourquoi se l'interdire ? – d'humour. C'est aussi ça, le vivre-ensemble.

■ Rodolphe Casso

L'étalement urbain sur le banc des accusés

La 42^e Rencontre de la Fnau a proposé, le 2 décembre 2021, un étonnant *happening* sur la scène du Kursaal – Palais des congrès de Dunkerque, lors duquel les urbanistes ont constitué un authentique tribunal afin de juger les méfaits présumés de l'étalement urbain. Mesdames et Messieurs, la cour...

HAPPENING

L'étalement urbain, cet objet géographique au contour flou, est aujourd'hui sur le banc des accusés. Affublé d'un état civil pour mieux l'appréhender – le prévenu se nomme ici « Urbain Létalé » –, il doit comparaître à la barre et répondre de ses présumés méfaits devant la présidente du tribunal Brigitte Bariol-Mathais et le procureur de la République Gilles Périlhou, assistés de l'huissière Véronique Pons. Le public – dans la salle ou en visio – fait ici office de jury populaire. L'avocat de la défense, maître Jérôme Grange, va devoir jouer serré tant son client semble condamné d'avance. Surtout que l'impudent est en retard à son propre procès, coincé dans les embouteillages d'une de ces zones périurbaines dont il est l'artisan depuis une soixantaine d'années... Mais ne vendons pas si vite la peau de l'urbs!

Urbain Létalé doit répondre de quatre chefs d'accusation. Le premier est la désociabilisation des citoyens pour avoir créé des espaces dortoirs où prévalent individualisme et entre-soi. Le deuxième porte sur l'accroissement des inégalités socio-économiques entre ceux vivant près des services et des emplois, et les autres. Le troisième chef pointe le frein supposé aux transitions écologique, environnementale et énergétique,

LES MEMBRES DU TRIBUNAL

La présidente : **Brigitte Bariol-Mathais**, déléguée générale de la Fnau
Le procureur de la République : **Gilles Périlhou**, directeur de l'agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (Aurav)
L'avocat de la défense : **Jérôme Grange**, directeur de l'agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (Aduga)
L'huissière : **Véronique Pons**, journaliste, formatrice, sophrologue

dû à la création incessante d'infrastructures lourdes qui artificialisent des sols fertiles et dégradent la biodiversité – sans oublier l'utilisation obligatoire de la voiture dans ces zones excentrées. Enfin, Urbain Létalé est accusé d'être responsable de la « mochisation » de nos paysages, saturés de hangars et de maisons individuelles clonées.

LA DÉSOCIABILISATION DES CITOYENS

En guise de première charge, le ministère public, représenté par Gilles Périlhou, fait diffuser dans la salle un reportage édifiant sur des habitants de Seine-et-Marne qui ont choisi de s'isoler loin de la ville et ne souhaitent pas voir arriver chez eux de nouvelles populations. Pour contrer l'attaque, maître Grange – qui n'hésite pas à parler de « *condescendance de classe* » – fait appeler à la barre un premier témoin : Maxence de Block, architecte et urbaniste pour l'agence Vraiment Vraiment, qui a grandi dans une zone pavillonnaire d'Arras. « *Depuis l'école d'archi, on me dit que la maison de mes parents et mon style de vie, c'est un peu de la merde. C'est une lecture top-down qui dénote une méconnaissance des vies qui se déroulent dans ces endroits.* » Sans pour autant glorifier les espaces périurbains, Maxence de Block affirme qu'ils peuvent « *produire une culture* ». Pour preuve, le succès du rappeur Orelsan, né à Caen : « *Il a beaucoup chanté les zones pavillonnaires, et ça fédère.* » Ou encore le mouvement des « gilets jaunes » qui se sont retrouvés sur les ronds-points. « *Enfant, vous étiez donc heureux et sociabilisé !* », fanfaronne maître Grange. Le procureur Périlhou contre-interroge aussitôt le témoin : « *Ne nous parlez-vous pas de l'entre-soi d'une population qui a délibérément choisi de vivre à l'écart de la ville ?* » Pour Maxence de Block, le mode de sociabilisation est juste différent, « *pas métropolitain* ». Souvent occupés à la « *customisation* » de leur maison, ce qui les rend au passage plus singuliers, moins identiques, les habitants se retrouvent entre voisins pour bricoler. Les jardins servent, quant à eux, à recevoir, palliant l'absence des bars et cafés, et encouragent un certain retour à la terre.



Le « témoin » Patrice Vergriete, face à la « présidente » Brigitte Bariol-Mathais et au « procureur de la République » Gilles Périlhou, avec l'« avocat de la défense » Jérôme Grange, sous le regard de l'« huissière » Véronique Pons.

Photo : Christophe Candellier

Le témoin va jusqu'à défendre les centres commerciaux : « *Quand j'étais jeune, on se retrouvait à Décathlon® pour faire les cons dans le rayon skate-board, ou sur le parking pour faire des dérapages quand il avait neigé.* »

Le second témoin, appelé à la barre par la présidente Bariol-Mathais, n'est autre que le maire de Dunkerque et le président de sa communauté urbaine, Patrice Vergriete. Pour l'édile, le mot « désociabiliser » est fort. Reconnaisant à son tour l'existence d'un « *lien social de proximité* », il ajoute que la ville se fabrique aussi avec un lien plus large : le sentiment d'appartenance à une communauté. Un sentiment qui « *se construit dans les grands événements, sur les grands espaces publics, dans la vie associative* ». Autant d'éléments qui supposent « *un droit à la ville* » consistant en l'accès à l'information, au dépassement des barrières culturelles, à la mobilité... « *Le développement de la périphérie en France s'est fait en ignorant cela : on a construit d'abord, puis on s'est demandé après comment relier les gens. Mais c'était trop tard !* » Le maire de Dunkerque fustige également « *l'opposition stupide entre périurbain et urbain* », prenant en exemple sa propre communauté urbaine qui jouxte la communauté de communes des Hauts de Flandre, dont le tissu est, pour sa part, périurbain et rural. « *On a structuré institutionnellement cette opposition.* » La présidente

Bariol-Mathais rebondit en interrogeant Patrice Vergriete sur la question économique, soulignant l'entente entre acteurs privés et publics, à la faveur d'une fiscalité avantageuse, se rendant ainsi complice d'Urbain Létalé. L'édile acquiesce et évoque même la bataille des maires ruraux pour préserver leur école, qui implique toujours plus d'habitat afin d'attirer les familles, avec les plus grandes parcelles possibles. « *Ces maires se retrouvent à défendre exactement ce que l'on ne souhaite pas à l'échelle nationale. C'est cette hypocrisie du développement urbanistique français qui nous conduit aujourd'hui à juger Urbain Létalé.* »

L'ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS

Pour aborder le deuxième chef d'accusation, le procureur Périlhou appelle à la barre le directeur de l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise (Epures), Frédéric Bossard, pour l'interroger quant à l'impact de l'étalement sur le coût et le temps de transport des citoyens. Le choix des ménages se porte le plus souvent sur des maisons individuelles anciennes, dotées de surfaces conséquentes et d'isolation aléatoire, particulièrement énergivores : « *Les dépenses énergétiques*

représentent, selon l'Insee, 9 % des dépenses des ménages, soit autant que leurs loisirs. Ce chiffre masque de grandes disparités : le revenu médian était de 1 837 euros par mois en 2019, année où les ménages ont dépensé en moyenne 1 622 euros en énergie, dont 940 euros rien qu'en électricité, et 1 542 euros en carburant. On n'est donc pas à 9 % mais plutôt à 14 % de leur budget, soit une part très importante. En synthèse, le reste à vivre diminue proportionnellement à la hausse des dépenses énergétiques. » Frédéric Bossard évoque à ce titre la création à Saint-Étienne de l'application « e-mob », mise au point en partenariat avec l'Ademe (Agence de la transition écologique), qui analyse pour les ménages du territoire stéphanois l'impact énergétique d'un projet de résidentialisation afin de faire un choix immobilier « en toute connaissance de cause, surtout lorsque l'on sait que la maison individuelle ancienne représente 98 % des projections ».

L'avocat de la défense ne se laisse pas impressionner par ces « calculs savants » et brandit l'argument de la faible fiscalité locale des villes étalées, « un puissant moyen de contribuer à la correction des inégalités ». Pour Frédéric Bossard, tout dépend de quelle fiscalité on parle : « Dans ces espaces périurbains à la fiscalité moindre, et donc très attractive pour les ménages, il faut regarder qui paye quoi. La fiscalité qui répond aux services et à l'installation des équipements est payée par les impôts, donc par les ménages. Par ailleurs, ces habitants fréquentent les espaces centraux des métropoles, mais ne payent pas leur quote-part des charges de centralité : il y a donc une véritable inégalité qui veut que les uns payent plus que d'autres, alors qu'ils les utilisent tout autant. »

À la défense de citer son témoin : Philippe Schmit, secrétaire général d'Intercommunalités de France. Pour maître Grange, l'étalement urbain « n'est pas le fruit du hasard et correspond à un projet politique qui s'est construit dans la durée ». Et l'avocat de sortir de sa botte un argument massue : « Or, un projet politique peut-il être bâti sur la volonté d'inégalité ? Non. » Philippe Schmit rebondit sur cette notion : « Nous sommes dans un pays qui a toujours autorisé la construction. Il n'y a pas eu une maison construite, un permis d'aménager ou une zone commerciale sans qu'il n'y ait une responsabilité politique. La question est de savoir s'il y a acte politique ou projet politique. L' élu sert-il à contrecarrer les aspirations des concitoyens ou à les servir ? Personne n'est allé habiter dans l'étalement urbain avec un pistolet sur la tempe. En fait, nous avons eu à répondre à une aspiration de société qui, pour simplifier, suit une logique d'américanisation du mode de vie. Fallait-il la contraindre ou l'accompagner ? Sous certains aspects, on peut rendre gloire aux élus locaux qui ont réussi à accompagner et mettre en œuvre des aspirations de société. Cependant, de quel élu parle-t-on ? Urbain Létalé a commencé ses méfaits il y a une cinquantaine d'années, quand les Français avaient très largement élu à la présidence de la République Georges Pompidou, qui faisait la gloire de l'automobile. Il y avait alors une adhésion collective pour organiser notre société sur la base de la voiture. »

Revenant sur le témoignage de Maxence de Block, Philippe Schmit évoque une vitalité sociale périurbaine « dont on sous-estime la puissance ». Et d'ajouter que dans les cœurs des métropoles, « nous avons des contrastes sociaux au moins aussi forts qu'en périphérie ». Le procureur Périlhou demande à

Philippe Schmit si l'accusé n'a pas maintenu délibérément une distance entre les territoires. Des propos « trop généralistes », selon le témoin qui argue que la création d'agglomérations « urbano-rurales » a permis de réunir dans le même espace institutionnel « l'espace urbain dense et l'espace dit périphérique, voire aussi les zones franches rurales ».

L'OBSTACLE AUX TRANSITIONS

L'accusé étant toujours coincé dans les bouchons, la présidente décide de passer au troisième chef d'accusation : freiner les transitions écologique, environnementale et énergétique. Le ministère public appelle à la barre Pascale Poupinot, directrice de l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées (OLV) et présidente du Conseil français des urbanistes (CFDU). Le procureur Périlhou lui demande d'éclairer le tribunal sur les maux les plus tangibles de l'étalement urbain concernant les sols. La témoin, vindicative, est catégorique : « Oui, Urbain Létalé fait disparaître les terres agricoles naturelles et forestières. Le Cerema a calculé que 28 000 hectares disparaissent chaque année. » Et si la forêt a plutôt tendance à s'étendre, les zones humides, elles, disparaissent. De plus, Urbain Létalé coupe les continuités écologiques, à l'exemple de celle partant des Ardennes pour arriver à la forêt de Montmorency. « Les grands animaux qui vont de forêt en forêt risquent de disparaître, ainsi que toute la biodiversité qui va avec. L'accusé doit être condamné ! » Pascale Poupinot enfonce le clou en abordant la question des zones inondables : « Avec l'artificialisation des sols, l'eau de pluie ne s'infiltré pas et dévale, provoquant des dégâts dans les villes et les habitations. »

Après avoir ironisé sur « les cerfs de Montmorency qui partent en vacances dans les Ardennes », maître Grange cuisine la témoin en sa qualité de présidente du CFDU : « À quoi servent les urbanistes puisque l'urbanisation semble s'étaler à l'insu de leur plein gré ? » Pascale Poupinot rétorque avec malice : « Tant que la profession d'urbaniste ne sera pas reconnue en France, l'étalement urbain ne relèvera pas de leur responsabilité. » La présidente Bariol-Mathais intervient pour interroger la témoin sur l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette) en 2050 : « Pensez-vous que cette nouvelle réglementation va enfin apporter des réponses concrètes aux accusations portées contre Urbain Létalé ? » Madame Poupinot y croit fermement mais rappelle qu'« il faut faire simple et définir ce qu'est un sol artificialisé, la désimperméabilisation, un terrain agricole, un terrain naturel, un terrain forestier... Et à partir de là, laissons travailler les territoires, les urbanistes, les élus pour mettre en œuvre la loi climat et résilience ».

Le procureur sort de sa manche deux pièces à conviction particulièrement édifiantes : un reportage sur l'implantation d'un centre commercial Leclerc® dans un territoire déjà saturé en hypermarchés, et un autre sur les inondations récurrentes des villes de la Côte d'Azur. De son côté, la défense appelle à la barre Catherine Barthelet, présidente de l'agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté (Audab), lui demandant de contrer l'image stéréotypée que l'on colle à la ville diffuse, qu'il qualifie de « véritable laboratoire de développement et d'observation de la biodiversité ». La témoin, par ailleurs maire de Pelousey, dans le Doubs (1 550 habitants), abonde

en ce sens : « Urbain est intervenu dans la commune dès les années 1970, mais on ne peut pas dire qu'il l'ait défigurée. Nous avons su protéger toute notre forêt et n'avons jamais construit sur des zones humides qui sont devenues, grâce à notre SCoT (schéma de cohérence territoriale), complètement inconstructibles. » Et si plusieurs lotissements ont été érigés sur des terres agricoles, ils ont permis l'accueil d'entreprises emblématiques de la commune telle la Manufacture Jean-Rousseau. « Dois-je vraiment le regretter ? », demande Catherine Barthelet. Certes, les mobilités à Pelousey sont très dépendantes de la voiture individuelle, mais le réseau de bus connecté à Besançon permet notamment aux employés de la Manufacture de se rendre facilement à leur travail. La maire évoque aussi ses deux agriculteurs bio et les nombreux animaux élevés en plein air, pour le plus grand plaisir des familles et des enfants.

LA « MOCHISATION » DES PAYSAGES

Pour présenter le quatrième et dernier chef d'accusation, la cour fait emploi d'un néologisme de son cru : la « mochisation ». Pour l'aider à fustiger l'« hideuse laideur de l'étalement urbain », le procureur appelle à la barre Marie-Hélène Contal, directrice du développement culturel de la Cité de l'architecture et du patrimoine. Plus que témoin, Madame Contal se considère avant tout comme victime – de trahison et de harcèlement. Trahison

pour celle qui a été bercée par la lecture d'Ebenezer Howard et Camillo Sitte : « Tous ces grands penseurs de la ville du début du XX^e siècle, qui avaient vu arriver la ville industrielle, savaient quels bouleversements nous attendaient et avaient imaginé des formes urbaines nouvelles, aérées, paysagées, organisées. » Un héritage culturel et social que Madame Contal ne reconnaît pas dans le paysage périurbain français. Quant au harcèlement, il semble permanent : « Je suis harcelée par la laideur du paysage pavillonnaire de ces lotissements, avec leurs plans en virgule, leurs mini-places où il n'y a rien. Mais aussi par les centres commerciaux, règne du bardage, du néon et des paysages à flaques – car quand on assèche un marais, l'eau remonte toujours. » La témoin évoque aussi « la laideur et la pesanteur des ronds-points, la pauvreté biologique des espaces verts et la misère des délaissés urbains ». Un état des lieux sans appel pour un périurbain « qui a complètement abandonné les racines culturelles de la pensée urbaine française ». Maître Grange ne voit cependant pas en quoi ce triste inventaire serait l'apanage de la ville étalée, évoquant « les ZAC absolument monstrueuses qui poussent dans nos métropoles ». Marie-Hélène Contal ne dit pas le contraire et ajoute même : « Le "ZACisme" français, avec sa surorganisation fonctionnelle et sécuritaire, crée de l'ordre mais pas du vivre-ensemble ! » Tout comme pour le périurbain, et alors que le siècle actuel impose de composer avec le « déjà-là », ce constat « appelle de notre part à tous un changement complet de paradigme ».

■ **Rodolphe Casso**

UN VERDICT ÉQUILIBRÉ

À l'issue des réquisitoires du procureur et de l'avocat de la défense, le jury populaire (composé du public présent dans la salle ou à distance) a tranché en l'absence de l'accusé, toujours bloqué dans la circulation. Le verdict est le suivant :

Désociabilisation des citoyens : non coupable

La cour recommande cependant à l'accusé de diversifier les types d'habitats et les fonctions pour accueillir des emplois et des services facilitant la vie quotidienne des habitants et permettant de susciter de nouvelles formes de sociabilité.

Accroissement des inégalités : non coupable

La cour invite l'accusé à transformer ses mobilités pour que les habitants ne soient pas obligés d'utiliser la seule voiture individuelle en développant des services – y compris d'inclusion numérique.

Frein aux transitions écologiques : coupable

La cour condamne l'accusé à une peine d'intérêt général consistant en une obligation de sobriété en ressources ; de préservation de la biodiversité ; d'intensification du potentiel nourricier, en favorisant la reprise des fonciers agricoles et l'organisation des circuits de distribution ; enfin de valorisation des gisements d'énergies renouvelables.

« Mochisation » des paysages : coupable

Par ces motifs, la cour condamne Urbain Létalé à transformer son étalement en un périurbain plus durable, plus aimable et « moins chiant ». L'accusé, est par ailleurs, incité à créer davantage de liens sociaux et territoriaux, à être créatif en politique, à nouer des alliances avec ses voisins, enfin, à « embarquer les citoyens » dans ces transformations en leur proposant de nouveaux récits d'habiter. La séance est levée.

Replay <https://youtu.be/6D4ZzNxHTDw>



Patrice VERGRIETE
président
délégué
de la Fnuu,
maire
de Dunkerque
et président
de la CUD



Virginie CAROLO-LUTROT
présidente
de Caux Seine
Agglo, maire de
Port-Jérôme-
sur-Seine et
vice-présidente
de l'agence
du Havre (Aurh)



Luc GNACADJA
architecte,
président
de Governance
& Policies
for Sustainable
Development



Pierre-Yves CUSSET
chargé
de mission,
France
Stratégie



Brigitte BARIOL-MATHAIS
déléguée
générale
de la Fnuu

Faire la ville : ensemble, c'est tout !

Vivre ensemble n'a jamais semblé aussi difficile. La séance plénière du jeudi 2 décembre a permis de questionner les liens qui nous relient et les motifs qui nous séparent.

TABLE RONDE

« Il fallait qu'on se voie », a lancé Patrice Vergriete en préambule. Le maire de Dunkerque s'est félicité d'accueillir la 42^e Rencontre de la Fnuu dans sa commune. « Le distanciel, ce n'est pas dans ma culture, et ce n'est pas dans l'ADN de Dunkerque. Le contact humain, c'est fondamental. » D'autant que « la crise sanitaire a mis à mal le lien social ». Il était temps, selon le président délégué de la Fnuu, de remettre le vivre-ensemble au cœur des échanges et de la production urbaine.

Écrire l'histoire d'un territoire morcelé, « sans identité commune », et qui s'est développé à vitesse accélérée est un défi que Virginie Carolo-Lutrot entend relever en partenariat avec les citoyens. Maire de Port-Jérôme-sur-Seine depuis 2014, l'élue revient sur les enjeux inhérents à sa commune nouvelle, née en 2015. Une ville « construite de brique et de broc » pour absorber une croissance démographique importante (de 500 à 10 000 habitants en quelques décennies), dont la quasi-totalité du centre-ville a été rasée dans le cadre d'une opération urbaine menée par l'ancien maire, et où le développement industriel récent et l'histoire rurale du territoire jouent des coudes.

QU'EST-CE QUE LE LIEN SOCIAL ?

Pour Pierre-Yves Cusset, chargé de mission à France Stratégie, outre les relations personnelles et de solidarité sociale, le lien

social recouvre aussi « un ensemble de normes, de règles, d'identité collective, un sentiment d'appartenance ». Si « les liens privés fonctionnent bien globalement », le lien public s'étirole, selon l'expert, qui alerte sur « la perte de civilité dans l'espace public ». Cet endroit où les rencontres sont non choisies, tandis que l'individu a pris l'habitude de décider de ses liens grâce aux technologies numériques développées ces dernières années.

Pour favoriser le lien social, Virginie Carolo-Lutrot et son équipe ont fait de la cohabitation un prérequis pour réinventer la ville désirable. La cohabitation se décline ainsi en trois volets : « Sur les espaces publics, dans un quartier ou dans l'immeuble, et chez soi », précise la vice-présidente de l'agence d'urbanisme du Havre (Aurh).

Pour déployer « une vision claire et partagée » et « en finir avec la construction d'immeubles et l'optimisation des espaces », l'élue a notamment fait appel aux jeunes architectes d'Europac. Et puisque la fabrique urbaine ne peut se faire sans les habitants, ces derniers ont été impliqués en amont, afin de comprendre « comment ils voient la ville de demain ». De quelle manière ils imaginent « la cohabitation avec le monde industriel, qui est à 150 mètres » ; leur degré d'acceptabilité en termes d'élévation ou de densité ; s'ils sont « prêts à retourner la ville » vers l'appareil industriel, en installant une passerelle pour traverser la route départementale qui

mène au site pétrochimique, par exemple. L'équipe a travaillé « non pas sur des plans, mais sur une narration », en intégrant les projections citoyennes aux nouvelles réalités économiques, sociales, sanitaires...

L'autre « vrai enjeu », insiste Virginie Carolo-Lutrot, c'est le « manque de vivacité du monde associatif », lequel est pourtant indispensable à la préservation du lien social.

En Afrique, la question du lien social est tout aussi prégnante mais répond à des mécanismes très différents. Luc Gnacadja, architecte et ancien ministre de l'Environnement du Bénin, explique : « L'urbanisation, c'est comme un TGV qui va plus vite que tout, plus vite que la croissance économique, que les investissements publics en infrastructures et services urbains, plus vite que la planification urbaine. » Une décorrélation qui « accroît un certain nombre de disparités, accentue la fragmentation » et crée la « périphérie ». Un terme « qui renvoie, chez nous, à l'étalement, à l'occupation informelle de terrains agricoles », et où « les informalités », justement, « prévalent et font lien ». Un lien qu'il décrit comme étant « communautaire » – ici dénué de toute connotation –, incluant les attaches familiales, le vivre-ensemble et « les relations qui préexistent avant l'arrivée en ville ».

La jeunesse est un autre facteur clé du développement des villes africaines : « 60 % des citoyens ont moins de 18 ans, et seulement un jeune sur six a un CDI », indique Luc Gnacadja. La question de l'emploi, de la formation et du lien social supposé est donc fondamentale dans l'organisation urbaine et publique. Or, « le chômage est lié aux dysfonctionnements économiques des villes : les emplois viennent à 90 % de l'économie informelle, mais la planification urbaine et les politiques publiques sont organisées sur la ville formelle, alors que ce qui prédomine, c'est bien la ville informelle ». L'enjeu est évident, selon l'architecte : intégrer « la vraie ville, celle qui est informelle » aux processus de décisions.

AU-DELÀ DU « LIEN DU BARBECUE »

« La première responsabilité d'un maire, c'est le vivre-ensemble, affirme Patrice Vergriete. Mais la fabrique du lien social a peut-être été négligée au profit de la politique du développement économique, de l'emploi... »

Pour le maire de Dunkerque, un élu doit encourager les habitants à se retrouver, autour d'une fête des voisins, sur l'espace public, dans le cadre d'un projet de quartier. Mais pas seulement. « Il faut aller plus loin que le lien social de proximité », ce qu'il nomme de façon caricaturale « le lien du barbecue ». Autrement dit, viser une « échelle plus large ». En politiques publiques, cela doit passer par « le récit, ce que l'on construit ensemble, par la fierté collective, le sentiment d'appartenance. Et aussi par la rencontre non choisie ». La ville de Dunkerque alloue une partie

des subventions aux sports de haut niveau. « Pourquoi suis-je content que notre équipe de foot joue en Ligue 2 ? Parce que les gens se rencontrent lors d'événements, en parlent dans les bistrotts. Pourquoi le bus gratuit ? Pour favoriser le lien social, en plus de son intérêt environnemental et économique. Et pourquoi encore consacrer la moitié du temps de la dernière conférence des maires de la communauté à l'organisation du carnaval ? Parce que, pour nous, le carnaval est un élément essentiel du vivre-ensemble. »

« La notion de fierté collective est très importante », confirme Pierre-Yves Cusset. Et parce qu'il est plus facile de s'approprier l'identité d'une ville que celle d'une nation, « les élus ont une carte à jouer, et ils la jouent ». L'une des solutions pour recréer du lien dans l'espace public pourrait être, selon lui, la création de « garants du respect des règles de civilité ». Dans la mesure où « il y a une disproportion entre le fait que les incivilités ne semblent pas très graves en elles-mêmes, mais qu'elles produisent des effets très importants » sur le vivre-ensemble.

En Afrique, les pouvoirs publics n'arrivent pas à « suivre le rythme de l'urbanisation », ce qui génère des « problèmes de relation entre le citoyen et sa ville ». Luc Gnacadja dénonce, par ailleurs, leur « méthode du déguerpissement » utilisée pour gérer les bidonvilles : « Ils tapent dans la fourmière et renvoient les personnes sans les reloger. » D'autres bidonvilles se créent alors et « cela distend les liens ». L'ancien ministre béninois pointe également du doigt la disproportion des investissements publics. « À Bamako, par exemple, on trouve 15 % des fonctionnaires du pays et 80 % des dépenses liées au développement urbain », tandis que la ville abrite seulement 13 % de la population totale. Résultat : un manque de services et d'infrastructures sur tout le reste du territoire. « Si on ne rééquilibre pas les investissements, alors que la croissance urbaine se fait sur les villes dites intermédiaires, on distend encore le lien. »

Patrice Vergriete enjoint enfin aux agences d'urbanisme d'intégrer la question du lien social dans les processus de démocratie locale, plus seulement au moment de la conception des projets, mais « en amont » de leur coconstruction. ■ Julie Snasli

